Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260914-DCM_2026_097-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/097

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026
Dûment convoquée le 7 septembre 2026

VIE INSTITUTIONNELLE / REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le lundi 14 septembre 2026 à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Yvonnick LE COUPANNEC, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : LE COUPANNEC Yvonnick, LE SAUZE Lydia, SCHMITT Fabien, LEHMANN Chantal, TANGUY Jean-Marc, LE LAY Sophie, RUELLAN Stéphane, DANAIS Élizabeth, KERMAGORET Philippe, SALENGROS Adrien, ROLLAND Patricia, LE CORFEC Bruno, OGER Sylvie, PÉRON Johan, LE DU Annie, LE GALLO Gilles, TIBULLE Sandrine, KERMAGORET Sabine, DUBAUT Thierry, CLÉMENCE Mathieu, LE NORCY Rozenn, de CORSON Alain, de ROUCY Camille, DUPRÉ Énora.

Étaient Absents : LE FLOCH Nelly, PERRIOT Thomas, LIMA Pedro

Pouvoirs : LE FLOCH Nelly donne pouvoir à LE SAUZE Lydia
PERRIOT Thomas donne pouvoir à PÉRON Johan
LIMA Pedro donne pouvoir à LE NORCY Rozenn

Secrétaire de séance : KERMAGORET Philippe

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 24
- représentés : 3
- votants : 27

VU l'article R. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Social d'Action Sociale (CCAS) ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 8 juillet 2026 relatif à l'adoption du règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS ;

VU le courrier de Madame Gaëlle BOUREAU en date du 21 juillet 2026 adressé à Monsieur le Maire l'informant de sa démission du Conseil Municipal ;

Par courrier adressé à Monsieur le Maire en date du 21 juillet 2026, Madame Gaëlle BOUREAU, candidate sur la liste « Pont-Scorff, En mouvement », a présenté sa démission du Conseil Municipal. Cette démission, qui a pris effet dès la réception en Mairie de ce courrier le 21 juillet 2026, a pour conséquence de conduire à la vacance de son siège de membre du Conseil d'Administration du CCAS.

En conséquence, il convient de remplacer Madame Gaëlle BOUREAU par Monsieur Johan PÉRON suivant de liste. Pour rappel, la liste composée de 7 candidats au Conseil d'Administration du CCAS, lors de la séance du 7 avril 2026, étaient les suivants : Lydia LE SAUZE, Nelly LE FLOCH, Sylvie OGER, Annie LE DU, Gaëlle BOUREAU, Johan PÉRON, Patricia ROLLAND.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260914-DCM_2026_097-DE

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de prendre acte du remplacement de Madame Gaëlle BOUREAU, administratrice démissionnaire, par Monsieur Johan PÉRON, suivant de la liste.

Le Conseil Municipal prend acte du remplacement de Madame Gaëlle BOUREAU, administratrice démissionnaire, par Monsieur Johan PÉRON, suivant de la liste.

Fait et délibéré le 14 septembre 2026

Le Maire,
Yvonnick LE COUPANNEC



Le secrétaire de séance,
Philippe KERMAGORET



Publié le 16 septembre 2026
Transmis en Préfecture le 16 septembre 2026
Document exécutoire à compter du 16 septembre 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.